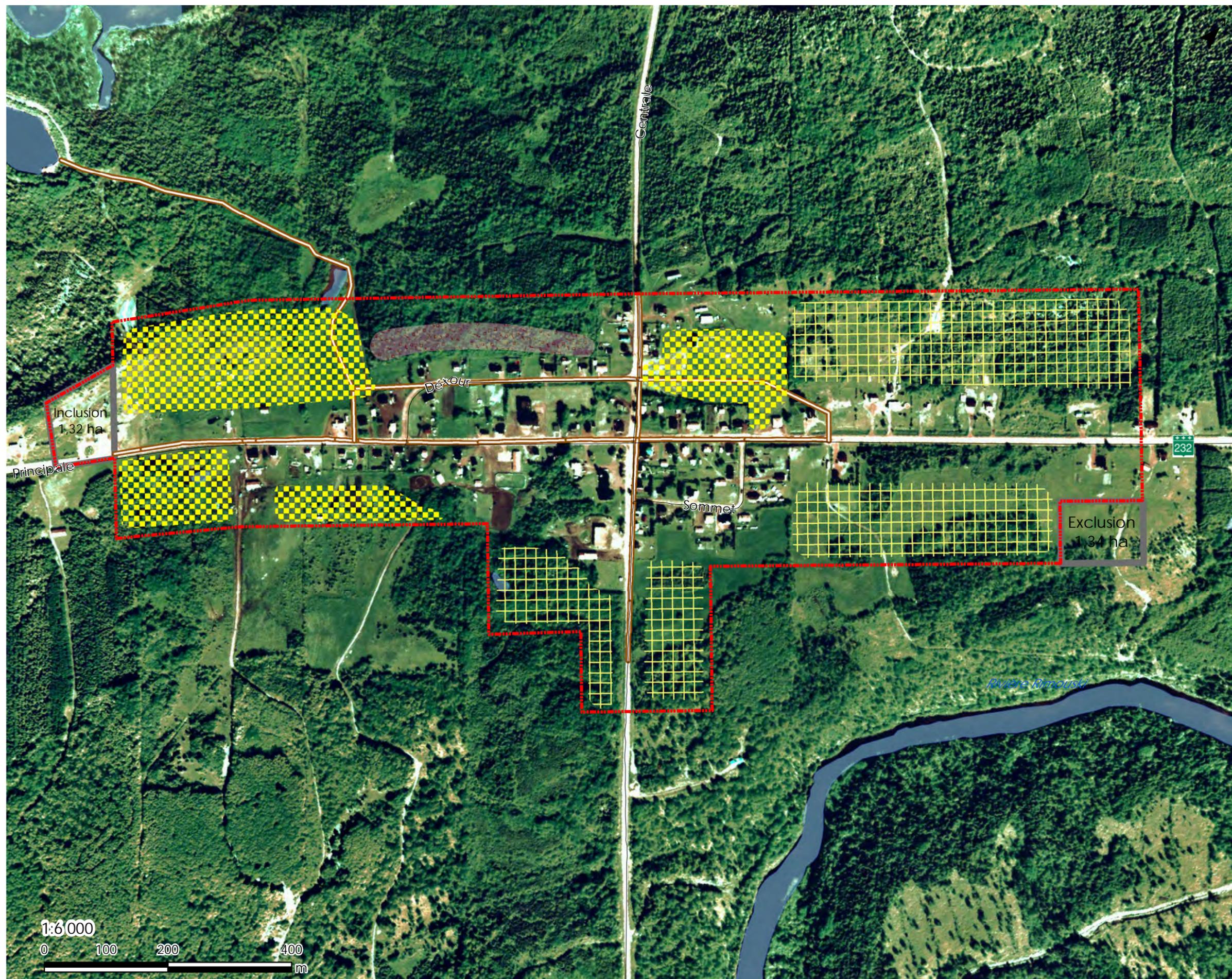


Plan 7.1.13  
DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE  
D'URBANISATION  
DE LA MUNICIPALITÉ  
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

-  Périumètre urbain 03-14
- Secteur 03-14
-  d'aménagement prioritaire
-  d'aménagement futur
-  commercial ou industriel futur
-  de contrainte
-  Zone tampon
-  Zone agricole
-  Réseau d'aqueduc
-  Réseau d'égout



Projection cartographique: MTM Système de coordonnées planes du Québec.  
Système de référence géographique: NAD 83  
Sources des données:  
Bases de données topographiques du Québec, Ministère des Ressources naturelles  
Bases de données MRC de Rimouski-Neigette.  
©2014 MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés  
03-14\_Plan\_011\_13\_A4A2  
2015-03-26 15:02

Corrigé par:  
Lucie Alice Côté  
14 avril 2014

Vérifié par:  
François Loiselle

Schéma d'aménagement et  
de développement 11-09  
Règlement 03-14  
Adopté le 14 mai 2014  
En vigueur le 23 juillet 2014